



## UN TERRITOIRE ENGAGÉ ET RESPONSABLE

*Retour sur les engagements RSO pris par la  
Communauté de communes des vallées du Haut-  
Anjou dans le cadre de la labellisation Lucie 26000*

## EN PRÉAMBULE

### La Communauté de communes des vallées du Haut-Anjou (CCVHA)

Créée en janvier 2017, la **Communauté de communes des vallées du Haut-Anjou réunit quinze communes** sur un territoire de 635 km<sup>2</sup>, soit près de 37 000 habitants. **Ce territoire, qui s'organise autour de trois bassins de vie, présente un profil composite où rural se conjugue avec périurbain.** Il dispose au final de nombreux atouts :

- **un territoire pivot** : territoire d'expérimentation, de coopération, bénéficiant de forts liens avec la métropole d'Angers, ouvert vers l'extérieur, il se présente comme un pivot entre la vie métropolitaine et la ruralité ;
- **des ressources agricoles et environnementales** : le maillage bocager, caractéristique des vallées du Haut-Anjou, constitue un atout indéniable et abrite une riche biodiversité ; autant d'éléments qui contribuent à renforcer son attractivité, offrant un cadre et une qualité de vie appréciés ;
- **un territoire jeune et une démographie dynamique** : la moyenne d'âge des habitants des vallées du Haut-Anjou est inférieure à celle des territoires voisins tandis que la population connaît une dynamique de rajeunissement qui s'est accélérée depuis 2010.

**Dès la création de la CCVHA, les élus ont souhaité porter une ambition politique forte pour les vallées du Haut-Anjou,** cette ambition commune emportant l'alignement des compétences vers le niveau le plus élevé des intercommunalités préexistantes. Dans la continuité, les communes ont décidé de lui transférer de nouvelles compétences en 2018, puis en 2021. **La Communauté de communes exerce ainsi aujourd'hui de nombreuses compétences, tant en matière d'aménagement du territoire que de gestion d'infrastructures et de réseaux ou de services à la population.**

#### Retour sur la démarche de labellisation

Moins d'un an après sa création, à l'automne 2017, la CCVHA s'est engagée dans une démarche de labellisation RSO :

- de septembre 2017 à avril 2018 : participation active à la construction du référentiel Lucie 26000 dédié aux collectivités ;
- d'avril 2018 à février 2019 : démarche de labellisation proprement dite ;
- en février 2019 : obtention du label RSO Lucie 26000, devenant ainsi la **première collectivité détentrice de ce label** et, de facto, l'un des territoires pilotes des démarches RSO territoriales ;
- en septembre 2022 : renouvellement du label pour une période de trois ans.

*Ce label témoigne de la volonté politique des élus communautaires d'engager une transition durable des politiques publiques et de promouvoir une gouvernance responsable pour répondre aux défis économiques, écologiques, climatiques et démographiques du territoire. Il démontre par ailleurs que les collectivités peuvent s'inscrire dans une démarche de progrès et d'amélioration continue afin d'offrir des services publics de qualité à des coûts optimisés.*



## ENGAGEMENT

### Mettre en place une gouvernance responsable

#### *En intégrant la démarche RSO au projet de territoire*

Dès la création de la Communauté de communes, les élus ont souhaité porter une ambition politique et stratégique forte pour les vallées du Haut-Anjou. Cette dernière s'est traduite par **l'élaboration d'un projet de territoire**.

Or, **la construction elle-même du projet de territoire s'est inscrite dans une démarche RSO**, se fondant sur le principe de concertation. Tout au long de l'année 2019, l'ensemble des parties prenantes y ont été en effet associées : élus intercommunaux et communaux, citoyens, associations, partenaires, agents et représentants du personnel,... toutes les forces vives du territoire ont été conviées à des temps partagés, quatre fabriques territoriales ont permis de récolter les idées des participants tandis que trois séminaires ont été organisés.

Véritablement co-construit, le projet de territoire des vallées du Haut-Anjou a été adopté en décembre 2019 par le conseil communautaire. **Il s'articule autour de quatre axes stratégiques forts qui intègrent de nombreux objectifs sociaux, sociétaux et environnementaux :**

- axe n°1 : habiter et accueillir durablement de nouveaux habitants ;
- axe n°2 : faire vivre et partager les ressources d'une identité rurale porteuse de dynamiques économiques et humaines ;
- axe n°3 : encourager et tirer parti du rayonnement sur tout le territoire des dynamiques urbaines attractives à l'échelle du bassin angevin ;
- axe n°4 : renouveler la gouvernance du territoire, poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire et aux territoires voisins.

Enfin, **en 2021, le projet de territoire a été refondu et décliné en un plan d'actions autour de 88 actions structurantes, la Communauté de communes fixant ainsi à la fois un cap stratégique clair et sa déclinaison opérationnelle à laquelle puissent se référer les services et les agents.** Ces éléments ont été intégrés dans le contrat de relance et de transition écologique signé avec l'État en juillet 2021.

## *En cultivant le « faire ensemble »*

Désireuse de renforcer les liens d'ores et déjà créés, la CCVHA a veillé à associer régulièrement les parties prenantes aux enjeux communautaires, et en premier lieu l'ensemble des élus du territoire, en organisant chaque année :

- un **séminaire de rentrée** (depuis 2021) ; y sont conviés tous les élus du territoire, les membres du conseil de développement ainsi que le personnel encadrant de la Communauté de communes et des communes ; cette initiative permet de favoriser le dialogue et la coopération, dans une démarche de prise en compte de l'avis des parties prenantes, de partage du projet territorial :
  - o 2021 : séminaire dédié aux trois thématiques suivantes : « *Quelles relations entre les communes et leur intercommunalité ?* » ; « *De l'intérêt de la RSO pour une gestion durable des collectivités* » ; « *Les fondamentaux de la situation financière 2021 de la CCVHA* » ;
  - o 2022 : séminaire organisé autour de la thématique « *Quels enjeux pour les vallées du Haut-Anjou en matière d'aménagement et d'urbanisme ?* » ;
  - o 2023 : séminaire organisé autour de la thématique « *Quels sont les enjeux d'une gestion durable du cycle de l'eau dans les vallées du Haut-Anjou ?* » ;
  - o 2024 : séminaire organisé autour de la thématique « *Territoire en transition : quels leviers à l'échelle des vallées du Haut-Anjou ?* » ;
- une « **tournée** » **des conseils municipaux** (depuis 2022), l'occasion pour la présidence de présenter aux élus locaux de chacune des communes membres le rapport d'activité de la Communauté de communes de l'année écoulée, d'évoquer les grands projets à venir et, surtout, de répondre aux interrogations, d'échanger.

Parallèlement, dans cette même perspective d'écouter ceux qui font le territoire, la Communauté de communes a continué de mener des fabriques territoriales. En décembre 2023, s'est tenue une fabrique territoriale dédiée à la question culturelle. Dans la continuité de la prise de la compétence Culture en 2021, la CCVHA a souhaité réunir l'ensemble des parties concernées (artistes, acteurs associatifs, élus,...) afin de construire collégialement une feuille de route pour l'avenir culturel des vallées du Haut-Anjou, de bâtir un projet qui réponde aux attentes des habitants et aux besoins de tout un territoire en plein développement.

## *En renforçant les coopérations territoriales locales*

La cohésion communautaire repose sur le soutien réaffirmé que la Communauté de communes peut apporter à ses communes membres pour qu'elles assument leurs propres compétences. La préservation de la capacité de ces dernières à agir constitue en effet l'une des conditions pour garantir un **développement équilibré du territoire**. Plusieurs leviers ont été identifiés pour répondre à cet objectif.

**Premier levier, la consolidation de la politique de mutualisation des services entre la Communauté de communes et ses communes membres.** L'intercommunalité s'est engagée dès 2016 dans une politique de mutualisation ambitieuse, avec la mise en œuvre d'un schéma de mutualisation. En 2023, le conseil communautaire a approuvé le rapport relatif aux politiques de mutualisation de services, ce document incluant (i) non seulement un bilan détaillé et précis desdites politiques conduites jusqu'alors sur le territoire, (ii) mais également le nouveau projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pour la période 2023-2027. Dans une perspective de consolidation, ont ainsi été maintenus et renforcés les cinq services communs centraux existants, ces derniers constituant pour les 11 communes adhérentes un véritable outil de soutien technique dans l'exercice de leurs propres compétences.

**Second levier, le partage de la fiscalité liée aux énergies renouvelables, en l'occurrence à l'énergie éolienne.** Les communes d'implantation étant particulièrement impliquées et motrices dans l'accompagnement des projets d'installations éoliennes, les élus ont jugé pertinent de répartir le produit de l'IFER éolien selon une quote-part plus favorable aux communes.

### *En mettant en œuvre un fonctionnement équitable et participatif*

Instaurer une gouvernance responsable revient également à assurer des conditions favorables à la prise de décision afin que celle-ci soit exercée en toute connaissance de cause. **D'où l'intérêt du guide de l' élu local de la CCVHA, élaboré en 2020 et mis à disposition de chaque élu.** Ce dernier comporte, entre autres, la charte de l' élu local responsable. A également été initiée en 2024, dans cette même perspective, la **rédaction d'un projet de pacte de gouvernance.**

### *En favorisant la représentativité dans la prise de décisions*

Une gouvernance responsable se caractérise par une prise de décision collégiale et représentative de la population. Ainsi, **dès 2019, a été adopté un accord local permettant d'organiser une meilleure représentativité des communes de taille moyenne au sein du conseil communautaire.** S'agissant du bureau communautaire, organe central de la prise de décision et émanation politique du conseil, il a été décidé de retenir dans la mesure du possible une composition paritaire (parité de genre, parité entre vice-présidents maires et vice-présidents non maires) et représentative des poids des bassins de vie, quand bien même il n'existe pas d'obligation légale en la matière. **Au 1<sup>er</sup> septembre 2024, la parité hommes-femmes parmi les 8 vice-présidents que compte le bureau est parfaitement respectée.**

## *En mettant en place une démarche structurée pour mieux évaluer les retombées des politiques publiques et maîtriser les risques (notamment financiers)*

**A compter de 2023, a été instauré un tableau de suivi annuel du projet de territoire.** Visant à conférer aux élus une vision d'ensemble de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet de territoire, cet outil de pilotage et d'évaluation indique, pour chacune des actions structurantes portées par l'intercommunalité, à la fois les principaux éléments de bilan et les perspectives et échéances à venir ; y sont annexés également différents indicateurs de suivi. **Etabli chaque année, ce tableau permet ainsi d'évaluer précisément au fil du temps les multiples politiques publiques intercommunales mises en œuvre sur le territoire** et, de la sorte, d'aider les élus dans leurs arbitrages budgétaires ainsi que d'optimiser l'efficacité de l'organisation. Ce document est présenté devant l'ensemble des instances communautaires (bureau, conférences des Maires et conseil communautaire). Dans ce cadre, une première version a été communiquée en septembre 2023 (édition 2023), puis une nouvelle version actualisée un an plus tard, en septembre 2024 (édition 2024). Soulignons par ailleurs que, dans un objectif de transparence, cet outil est largement partagé, étant accessible à l'ensemble des citoyens depuis le site internet de la collectivité.

**La Communauté de communes s'est également dotée de différents outils de pilotage financier, de telle sorte qu'elle soit pleinement en mesure de s'assurer de la soutenabilité de ses ambitions pour le territoire des vallées du Haut-Anjou** (et donc de sa capacité à financer le projet de territoire).

Ont ainsi été mis en place de véritables **plans pluriannuels d'investissement (PPI)**. Outils d'analyse financière prospective, ils permettent de formaliser, prioriser et planifier les investissements communautaires sur le long terme, dans un objectif de transparence. Instruments évolutifs, ils sont actualisés chaque année. S'agissant du budget principal, le PPI a été établi pour la période 2023-2028 tandis qu'un PPI spécifique a été établi pour le service de gestion des eaux pluviales urbaines pour la période 2024-2033 ; en ce qui concerne le budget annexe Assainissement, le PPI a été établi pour la période 2024-2033.

En 2024, a également été présenté un **projet de pacte financier et fiscal** entre la Communauté de communes et ses communes membres. Quand bien même l'obligation d'élaborer un pacte financier et fiscal ne s'impose pas à la CCVHA (puisque non signataire d'un contrat de ville), il est apparu toutefois intéressant pour cette dernière de se doter d'un tel outil. En effet, il permet de formaliser dans un document unique les règles régissant les relations financières et fiscales entre les différentes collectivités du bloc local et, par conséquent, de rendre plus lisible et cohérente la stratégie financière et fiscale mise en œuvre. Aux côtés des autres documents à caractère stratégique, le pacte financier et fiscal constitue la garantie politique et technique de la viabilité financière du projet de territoire.

**Tous ces outils attestent de l'instauration d'une démarche structurée afin de permettre à l'intercommunalité de s'assurer de sa capacité à assumer l'ensemble de ses compétences, à faire face au financement du projet de territoire et, de la sorte, à maîtriser les risques d'ordre financier.**

Enfin, il convient de noter que la Communauté de communes s'est attachée au fil de ces dernières années à renforcer la structuration de l'activité du service de la comptabilité ; en témoigne l'évolution du score de l'indicateur de pilotage comptable pour le budget principal : 88% pour l'exercice 2021, puis 100% pour les exercices 2022 ainsi que 2023.



## ENGAGEMENT

### Respecter les droits des agents, développer des relations et des conditions de travail responsables

#### *En garantissant une organisation cohérente et lisible*

En mars 2021, a été adopté un nouveau schéma organisationnel des services communautaires, le précédent se révélant inadapté aux nouveaux enjeux auxquels était alors confrontée l'intercommunalité :

- regroupement des services au sein de cinq directions, pôles de compétences et d'expertise homogènes, avec une répartition autant que faire se peut équilibrée des « portefeuilles » entre ces dernières ;
- renforcement de la fonction de pilotage stratégique, avec la création d'un véritable comité de direction ;
- clarification des rôles des uns et des autres, avec un schéma s'articulant autour de trois niveaux hiérarchiques.

Cette refonte du schéma organisationnel a constitué le prémice de la mise en œuvre d'une véritable politique de structuration des services. Cette dernière s'est également traduite en 2024 (i) par l'actualisation et la révision de l'ensemble des fiches de poste pour les services communautaires proprement dits (soit plus d'une cinquantaine de fiches) et l'établissement d'un répertoire, (ii) par l'élaboration d'un répertoire de modèles de fiches de poste pour les services des communes adhérentes au schéma de mutualisation.

#### *En prévenant toute forme de discrimination et en promouvant l'égalité des chances*

Particulièrement vigilante en matière de prévention des situations de harcèlement, la Communauté de communes a décidé de refondre son **dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation** ; ce dernier a été intégré dans le plan de prévention des risques psychosociaux, adopté en janvier 2024.

**En matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, le conseil communautaire a approuvé le plan d'action pluriannuel 2023-2026 en mars 2023**, plan visant à (i) évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, (ii) garantir leur égal accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique, (iii) favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale, (iv) prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes. Afin de l'accompagner dans l'élaboration de ce plan, la CCVHA a décidé de recourir préalablement aux services d'un prestataire extérieur, en l'occurrence le bureau d'étude Amont Aval, qui a réalisé un audit et produit un rapport sur le sujet, « **Les vallées du Haut-Anjou, accélérateur d'égalité professionnelle** ».

Enfin, il convient de noter que, **dès 2020, la Communauté de communes a diffusé auprès de l'ensemble de ses agents un livret d'information « Situation de handicap au travail, tous concernés ! »**.

### *En veillant à la protection des données*

Afin de contribuer à garantir la protection des données collectées, à la sécurité des traitements mis en œuvre et de respecter les droits des personnes concernées, **a été désigné dès janvier 2020 un délégué à la protection des données**. En outre, **une charte / règlement d'utilisation du système d'information et de communication de la CCVHA a été approuvée par le conseil communautaire en novembre 2023** puis largement diffusée, cette dernière rappelant notamment à l'ensemble des agents leurs droits et obligations dans le cadre de l'utilisation dudit système en matière de respect de la loi Informatique et libertés, du RGPD et de confidentialité des données.

### *En favorisant la qualité de vie au travail et la conciliation vie professionnelle-vie personnelle*

Le télétravail s'est particulièrement développé au sein des administrations publiques au cours des dernières années, concomitamment au développement des outils numériques et de communication, tandis qu'un décret est venu préciser ses modalités de mise en œuvre pour la fonction publique. La crise sanitaire de 2020 a toutefois contribué à bouleverser ce cadre en imposant dans un premier temps, puis en incitant fortement au recours au télétravail pour les agents dont les activités le rendaient possible. Dans ce contexte, la **Communauté de communes a souhaité intégrer pleinement cette évolution et envisager, de manière pérenne, la pratique du télétravail comme un des modes d'organisation du travail au bénéfice de ses agents et du service public**, instaurant en janvier 2022 un dispositif cadre relatif à la mise en œuvre du télétravail au sein des services communautaires.

Autre mesure visant à favoriser la conciliation vie professionnelle – vie personnelle, l'**adoption d'une charte / règlement d'utilisation du système d'information et de communication de la CCVHA en novembre 2023, incluant un volet « droit à la déconnexion »** afin notamment de réaffirmer l'importance du bon usage professionnel des outils numériques et de communication professionnelle, et de la nécessaire régulation de leur utilisation pour assurer l'équilibre entre vie professionnelle et familiale.

### *En créant les conditions du dialogue social sous toutes ses formes*

**La Communauté de communes s'est attachée à favoriser le dialogue social en impliquant autant que faire se peut les parties prenantes, et plus précisément les instances représentatives du personnel.** A ce titre, il convient de noter que ces dernières ont ainsi été tout particulièrement associées en 2023 lors de la seconde refonte du régime indemnitaire (RIFSEEP), jouant un rôle particulièrement moteur dans le relèvement des montants annuels planchers des groupes fonctionnels les moins rémunérés.

Parallèlement, **ont été mises en œuvre de nombreuses actions en vue de développer la communication interne, de favoriser le lien social et de forger au fil du temps une « culture commune » :**

- amélioration de l'information des agents par la mise en place de différents outils, et notamment d'une lettre d'information interne (baptisée « *Trait d'union* ») diffusée à fréquence régulière auprès de l'ensemble des collaborateurs tant de la Communauté de communes que des communes adhérentes au schéma de mutualisation ;
- mise en place d'un portail extranet accessible aux agents et élus ;
- spécialisation de l'un des chargés de communication dans les questions numériques, permettant ainsi de mettre en œuvre une politique de communication digitale dynamique dans une approche cross-média ;
- organisation de moments d'échanges et de rencontres (rendez-vous estival et de fin d'année des agents, etc.).

### *En protégeant la santé et la sécurité des collaborateurs*

Créée en 2017, la Communauté de communes des vallées du Haut-Anjou s'est rapidement vue confier de nouvelles compétences (assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines en 2018, organisation de la mobilité ainsi que PLUi en 2021). Elle s'est également dotée d'un projet de territoire ambitieux et responsable, au bénéfice de l'ensemble des bassins de vie et des populations, dont la mise en œuvre s'est traduite pour les services communautaires par la réalisation de nombreuses actions et par le pilotage d'un large éventail de projets. **Toutes ces évolutions en un laps de temps relativement court ont conduit la collectivité à apporter une attention toute particulière ces dernières années à la prévention des risques professionnels.**

Dès 2019, la CCVHA s'est engagée dans une démarche de diagnostic et d'évaluation des risques psychosociaux, missionnant à ce titre un cabinet extérieur spécialisé. Après une phase d'audit, a été initiée une première réflexion collective sur les actions qu'il conviendrait d'inscrire dans le cadre d'une politique de prévention. **Aboutissement de cette démarche, le plan de prévention des risques psychosociaux a été adopté en janvier 2024.** Ce document intègre notamment, entre autres, (i) le dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation, (ii) un dispositif de veille sociale et (iii) un plan d'actions.

Parallèlement, **à partir de 2021, a été mis en place un réseau d'assistants de prévention.** Ce dernier est en cours de structuration.

En outre, la Communauté de communes a souhaité se doter d'un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) fonctionnel et adapté non seulement aux services communautaires proprement dits mais également aux nombreux services des communes adhérentes au schéma de mutualisation. Dans cette perspective a été missionné un cabinet spécialisé afin de (i) procéder à une analyse des risques et de collecter les données nécessaires, (ii) d'élaborer un DUERP et de proposer un plan d'actions, tout en veillant à (iii) impliquer les assistants de prévention dans la démarche et à les rendre acteurs à part entière du déploiement. **Il est envisagé que le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) soit adopté début 2025.**

### *En développant les compétences de tous les collaborateurs*

Le code général de la fonction publique reconnaît aux agents publics un droit à la formation professionnelle tout au long de la vie (FPTLV). Dans ce cadre, les collectivités et leurs établissements sont tenus d'établir un plan de formation annuel ou pluriannuel qui doit être ensuite transmis à la délégation compétente du Centre national de la fonction publique territoriale.

**En novembre 2024 a été présenté au conseil communautaire le plan et le règlement de formation de la CCVHA.** Etabli pour la période 2024-2027, il fixe les orientations stratégiques de la politique de formation, autour des quatre axes suivants :

- accompagner les agents dans la construction de leur parcours professionnel et le déroulement de leur carrière ;
- développer une culture managériale commune ;
- professionnaliser les métiers et développer les expertises techniques ;
- assurer la prévention des risques professionnels et préserver la santé et la sécurité au travail.

## *En assurant un système de rémunération des agents équitable et transparent*

En avril 2021, la Communauté de communes a décidé de procéder à une première refonte des dispositions du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), dans un objectif à la fois de sécurisation juridique et d'harmonisation. Dans ce cadre, **afin de contribuer à garantir l'équité de traitement des rémunérations, il a été décidé d'instaurer des montants annuels planchers pour chacun des groupes fonctionnels.**

**Au printemps 2023, dans un contexte d'inflation généralisée, la gouvernance a souhaité que soit conduite une étude sur la rémunération des agents**, dans un objectif de transparence, d'une part, et afin de pouvoir éclairer toute décision en matière de politique des rémunérations, d'autre part. A ainsi été établie une « photographie » objective et claire des rémunérations 2022 de l'ensemble des agents, qu'ils interviennent au sein des services de la Communauté de communes ou des communes adhérentes au schéma de mutualisation. Or, il est apparu que le niveau de rémunération de ces derniers pouvait être qualifié de notablement « *modeste* », avec une rémunération annuelle brute médiane équivalente à 1,26 SMIC au sein de la Communauté des communes et à 1,15 SMIC au sein des communes.

**Au vu des résultats de l'étude**, dans un triple objectif de revalorisation des conditions salariales des agents, d'inscription de la politique RH dans une démarche RSO et de renforcement de l'attractivité de la collectivité, **les élus communautaires ont donc décidé de :**

- **procéder à une nouvelle refonte du régime indemnitaire (RIFSEEP)**, avec un relèvement conséquent des montants annuels planchers des groupes fonctionnels les moins rémunérés ;
- **mettre en œuvre un plan de revalorisation salariale** avec une augmentation du régime indemnitaire annuel des agents en fonctions à hauteur de 1 800 euros bruts (sur la base d'un temps plein et d'une année pleine).



## ENGAGEMENT

### Préserver l'environnement

#### *En protégeant la biodiversité et la ressource en eau*

Le territoire des vallées du Haut-Anjou est le siège d'une biodiversité riche, attachée à un maillage bocager particulièrement dense et à des ressources aquatiques nombreuses. **Soucieuse de préserver ce paysage bocager**, non seulement garant du bon fonctionnement des milieux naturels mais également marqueur de son identité rurale, **la Communauté de communes s'est employée à mettre en œuvre une politique de préservation et de restauration ambitieuse**. Cette dernière s'est traduite en juin 2020 par la labellisation « *Territoire engagé pour la nature* » par le collectif régional biodiversité (Office français de la biodiversité, Agence de l'eau Loire-Bretagne, conseil régional et conseils départementaux, État et ses opérateurs), avec un plan d'actions établi initialement pour la période 2021-2023 et étendu à 2024.

**La politique communautaire en matière de protection de la biodiversité s'est articulée autour des trois axes suivants :**

- mise en œuvre d'un programme de travaux de **restauration de mares bocagères** : 102 mares restaurées ou créées sur le territoire au 31 décembre 2023 ;
- mise en œuvre d'un dispositif d'aides à la **plantation de haies bocagères** : 4,8 kilomètres de haies plantées en 2023 sur 9 communes ;
- élaboration d'un plan de **gestion de l'espace naturel sensible (ENS) de la vallée de la Romme et de l'Auxence**, dans un objectif de gestion durable de cet espace : dans ce cadre ont pu être réouverts et remis en gestion pastorale, depuis 2021, 42 hectares de coteaux enrichés (dont 7,6 hectares de coteaux restaurés).

**Cette démarche structurée de protection s'est accompagnée du déploiement d'une politique de sensibilisation des parties prenantes aux enjeux environnementaux**, la Communauté de communes ayant engagé un programme d'actions en la matière (336 participants en 2023).

**Par ailleurs, dans un objectif à la fois de protection de milieux naturels et de préservation de la ressource en eau, la CCVHA s'est dotée en 2021 d'un schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées**. Ce dernier a permis dans un second temps, en 2023, d'élaborer un plan pluriannuel d'investissement et ainsi de planifier sur la période 2024-2033 l'ensemble des travaux nécessaires à la mise aux normes et au renouvellement des équipements. La CCVHA a également initié en 2024 une étude en vue de la mise en œuvre de la pratique dite REUTE (réutilisation des eaux usées) sur la station d'épuration du Lion d'Angers.

## *En conduisant une démarche de transition énergétique*

**La Communauté de communes des vallées du Haut-Anjou est engagée dans la mise en œuvre du Plan climat de l'Anjou bleu 2021-2026**, plan coordonné à l'échelle du PETR et mis en œuvre par les deux intercommunalités. Sa stratégie de transition énergétique repose sur les piliers suivants : la production d'énergies renouvelables et durables, la réduction de la consommation d'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.

### **La CCVHA soutient le développement des énergies renouvelables (EnR) sur son territoire :**

- s'agissant de l'**énergie solaire** : mise en œuvre d'un programme de soutien aux particuliers en vue de l'installation de panneaux solaires photovoltaïques (49 subventions versées, soit près de 19 110 € d'aides, 1 115 m<sup>2</sup> de panneaux, 228 kWc de puissance installée et 254 MWh de production raccordée en 2023) ; mise en œuvre du service d'accompagnement « *Le solaire en Anjou* » via l'association Alisée auprès de 14 particuliers en 2023 ; accompagnement et facilitation de projets de centrales solaires, de parcs solaires villageois et d'ombrières ; installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments du centre technique communautaire ;
- s'agissant de la **méthanisation** : mise en œuvre d'un programme de financement d'études de faisabilité technico-économique d'unités de méthanisation (un projet financé en 2023) ; participation au financement du projet de création d'une dorsale biogazière.

**La CCVHA accompagne les habitants des vallées du Haut-Anjou sur le chemin de l'économie d'énergie et de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.** S'est inscrit dans cet objectif le lancement en 2019 pour une durée de cinq ans de deux opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), visant à accompagner les propriétaires de logements souhaitant notamment y réaliser des travaux de rénovation énergétique. En complément, la CCVHA s'est dotée en 2022 d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique (France Rénov'), en lien avec l'association Alisée : 345 conseils téléphoniques en 2023 sur la rénovation énergétique, 71 rendez-vous conseil en permanence en 2023, 162 personnes sensibilisées en 2023 à travers des ateliers. Il convient de noter qu'une attention toute particulière est portée aux équipements communautaires, les anciens bâtiments publics « énergivores » étant progressivement remplacés par des nouvelles installations de conception bioclimatique utilisant des matériaux biosourcés : école de musique des Hauts-d'Anjou, équipements multi-accueil de Val d'Erdre-Auxence et des Hauts-d'Anjou, équipement France services des Hauts-d'Anjou.

## *En oeuvrant pour une mobilité durable*

En 2021, conscients que la mobilité constituait un réel enjeu sur le territoire des vallées du Haut-Anjou et que l'intercommunalité était l'échelon le plus pertinent pour mettre en œuvre une politique de mobilité adaptée sur le plan local, les élus communautaires et communaux se sont accordés sur l'intérêt de confier à la Communauté de communes la compétence Organisation de la mobilité. A cette occasion a été cosignée une charte des orientations stratégiques

« Mobilité ». Il a alors été décidé que **la politique en matière de mobilité mise en œuvre par la CCVHA serait responsable et durable et, en ce sens, répondrait un triple enjeu :**

- un **enjeu environnemental**, en contribuant à rendre le territoire moins dépendant à la voiture individuelle et ainsi à réduire les émissions de gaz à effet de serre et séquestration carbone, à améliorer la qualité de l'air, etc. ;
- un **enjeu économique**, en faisant de la mobilité un levier de développement économique (amélioration de l'accessibilité à l'emploi, développement du cyclotourisme, etc.) ;
- un **enjeu social**, en améliorant l'accessibilité aux territoires et aux services, notamment pour les publics précaires et vulnérables.

Souhaitant inscrire sa politique de mobilité dans le cadre d'une démarche structurée, **la CCVHA a pris l'initiative d'élaborer un plan de mobilité simplifié (PDMS)**. Le diagnostic a été présenté en septembre 2023 ; l'élaboration du document d'orientations stratégiques et du programme d'actions est prévue pour fin 2024, l'approbation du PDMS proprement dit par le conseil communautaire début 2025.

**Encourager les mobilités dites actives, et notamment la pratique du vélo, en réalisant les opérations d'aménagement d'infrastructures dédiées.** A ainsi été élaboré un **schéma cyclable intercommunal**, approuvé en décembre 2022 par le conseil communautaire. Ce document stratégique planifie à moyen et long termes les aménagements nécessaires pour faciliter la pratique quotidienne ou de loisirs de ce mode de déplacement alternatif. Par ailleurs, ont été lancées dès 2023 les études de faisabilité opérationnelle pour 4 premières liaisons cyclables (soit 18,5 kilomètres de liaisons) et, en 2024, pour 2 nouvelles liaisons cyclables (soit 12,4 kilomètres).

**Développer de nouveaux services sur le territoire afin d'améliorer les mobilités durables.** Le partage de la voiture individuelle constituant un enjeu essentiel pour décarboner et réduire la facture énergétique liée aux déplacements des habitants en territoire rural, la Communauté de communes a déployé en 2023 un service de covoiturage domicile-travail, via l'application Klaxit : le premier bilan de cette initiative est encourageant, avec 2 638 inscrits au 31 décembre 2023 et 355 000 kilomètres parcourus durant l'année 2023.

## *En développant l'économie circulaire*

Compétente à la fois en matière de protection et mise en valeur de l'environnement ainsi qu'en matière de développement économique, **la Communauté de communes souhaite favoriser le développement de l'économie circulaire**. En 2024, une convention de partenariat a été signée avec l'association pour le développement de l'économie circulaire et collaborative (ADECC), signature qui s'est traduite dans un premier temps par l'organisation d'une collecte D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques), mobilisant 24 entreprises (3,115 tonnes collectées et mises en filière de recyclage). Parallèlement, la CCVHA veille à promouvoir le label Répar'acteur auprès de ses artisans locaux (2 nouveaux labellisés en 2024).



## ENGAGEMENT

### Agir avec éthique et déontologie

*En mettant en œuvre une démarche de prévention des atteintes à la probité*

Dès 2020 a été établie une charte de l' élu local responsable, intégrée dans le guide de l' élu local de la CCVHA ; il y est notamment rappelé que chaque élu local doit veiller à exercer ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

Par ailleurs, une loi en 2016 a posé pour tout agent public le principe du droit de pouvoir consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques. Ce principe a été étendu par la suite aux élus locaux. La Communauté de communes a choisi de s'appuyer pour ses agents sur les services offerts par le collège créé à cet effet par le centre de gestion de la fonction publique de Maine-et-Loire. En ce qui concerne les élus communautaires, le conseil a désigné en avril 2024 Monsieur Raphaël Le Méhauté référent déontologue, dont le profil, l'expérience et les compétences ont été jugés en parfaite adéquation avec les exigences requises par la loi, ce dernier exerçant la profession d'avocat tout en ayant exercé par le passé les fonctions de Préfet et de magistrat administratif.

*En mettant en œuvre une politique de commande publique qui réponde aux obligations déontologiques*

En matière d'achat public, toute collectivité responsable se doit d'être particulièrement vigilante et de veiller à la bonne utilisation des deniers publics en respectant les principes fondamentaux du code de la commande publique, en l'occurrence l'égalité de traitement, la transparence et la liberté d'accès à la commande publique. En effet, de nombreux manquements sont susceptibles de naître lors des échanges entre les acheteurs, les élus, les fournisseurs ou les opérateurs économiques ; il peut s'agir d'un délit de favoritisme, d'une prise illégale d'intérêts, de faux en écriture publique ou de corruption passive. Ces infractions sont autant d'évènements qui peuvent surgir aussi bien dans la phase de sourcing, durant la procédure de passation ou de l'exécution du marché. **La création d'un service spécifiquement dédié à la commande publique, qui plus est mutualisé entre l'intercommunalité et onze de ses communes membres, constitue l'un des meilleurs moyens de les prévenir et de les éviter**, avec le recrutement de

collaborateurs spécialisés en gestion et droit de la commande publique. Le service communautaire de la commande publique, instauré dès la création de la CCVHA, emploie ainsi trois agents dont l'expertise permet d'assurer la sécurisation juridique des procédures de passation de marchés ainsi que le respect des règles déontologiques applicables en la matière et, par conséquent, contribuer à renforcer la confiance des citoyens envers l'administration publique et à promouvoir une culture de l'éthique dans le domaine des achats.

**Par ailleurs, ce service a mis en place tout au long de ces dernières années différents outils**, dont notamment un guide pratique de la commande publique (dernière mise à jour en décembre 2024), accessible et téléchargeable depuis le portail extranet.

### *En encourageant l'achat responsable*

La Communauté de communes s'est attachée à agir en faveur de la responsabilité sociétale dans sa politique d'achat, et notamment à accentuer sa politique d'achats groupés responsables. Ainsi, **le service communautaire de la commande publique a non seulement encouragé le développement des groupements de commandes entre la CCVHA et ses communes membres, mais également intégré dans un certain nombre de ces derniers des clauses sociales et environnementales** : ont été privilégiés les circuits courts dans le cadre du groupement de commandes lié à la restauration collective ; ont été encouragés les matériaux reconditionnés dans le cadre du groupement lié aux photocopieurs, les produits recyclés dans le cadre du groupement lié aux équipements de protection individuelle tandis que, dans le cadre du groupement lié au nettoyage des locaux, un lot a été réservé aux entreprises adaptées.

### *En créant des liens de confiance avec les fournisseurs*

En premier lieu, **la Communauté de communes a porté une attention toute particulière au respect des dispositions du décret engageant les établissements publics à réduire a minima le délai de paiement des fournisseurs à trente jours**. Ainsi, comme en témoigne le document de restitution sur l'exécution des dépenses de l'exercice 2023, dressé par le service de gestion comptable, le délai au titre de l'exercice 2023 s'est élevé à 18,36 jours, soit un délai très largement en dessous du délai réglementaire et dès lors qualifié de « *très bon* » par le comptable public.

## ENGAGEMENT



### Construire un territoire solidaire avec une offre de services responsable

*En permettant à tous, et notamment aux publics dits fragiles ou éloignés, l'accès aux services essentiels*

Les vallées du Haut-Anjou constituent un territoire au profil composite et à l'identité singulière, où rural se conjugue avec périurbain, articulé autour de trois bassins de vie au profil différent. Afin de maintenir une véritable cohésion à la fois territoriale ainsi que du tissu social, il est apparu essentiel aux élus communautaires que **le projet de territoire porte une dynamique générale inclusive, notamment au profit des populations les plus fragiles ou les plus éloignées des centralités**. Cette volonté s'est traduite dès 2019 (i) par la signature d'un contrat local d'engagement pour la mise en œuvre du schéma départemental de l'amélioration de l'accès des services au public ainsi que par (ii) l'élaboration d'un projet social de territoire.

**Désireuse de faciliter l'accès à l'offre de services au plus grand nombre, et notamment aux publics dits fragiles ou éloignés, la Communauté de communes s'est appliquée à consolider le maillage du territoire en espaces France services**, avec l'ouverture d'un troisième équipement à Val d'Erdre-Auxence en juin 2022. Chaque habitant, quel que soit l'endroit où il réside, peut désormais ainsi accéder aux services publics et être accueilli dans un lieu unique, par des conseillers formés et disponibles, afin d'accomplir ses démarches au quotidien. En 2023, les conseillers des trois équipements France services, appuyés par 25 partenaires, ont réalisé dans ce cadre 11 145 accueils et accompagnements. Sont prévus en 2025 le transfert du France services des Hauts-d'Anjou dans un nouveau bâtiment, plus fonctionnel et adapté, et, parallèlement, le déploiement d'une solution France services hors les murs, afin de développer plus encore la proximité et ancrer ce retour du service public au cœur des territoires ruraux.

**Le réseau territorial de santé a été consolidé**, avec la construction de cinq pôles et maisons de santé répondant à un triple objectif : (i) améliorer la qualité de la prise en charge des patients en proposant une offre de soins de proximité, (ii) attirer de nouveaux professionnels de santé et améliorer leurs conditions d'exercice, (iii) favoriser la prévention et l'éducation à la santé. En 2023 et 2024, la Communauté de communes a décidé de les céder auprès de Maine-et-Loire Habitat, considérant que ledit bailleur social apportera une plus grande efficacité dans la gestion de ces immeubles et sera plus à même de porter les futurs projets d'extension.

**La CCVHA a œuvré pour le maintien de l'autonomie des séniors** en assurant la présence d'un accompagnement adapté, avec, entre autres exemples, la mise en œuvre (i) d'un programme d'ateliers et d'animations (465 participants en 2023) ou (ii) d'un service de portage de repas à domicile (116 bénéficiaires et 28 192 repas livrés en 2023).

**L'intercommunalité a également veillé à accompagner les publics moins mobiles.** S'adressant non seulement aux séniors mais également à tous les habitants devant se déplacer pour accomplir des démarches administratives ou se rendre à un rendez-vous médical, le service de transport solidaire mis en place dans les vallées du Haut-Anjou a bénéficié en 2023 à 723 usagers, grâce au soutien de 121 bénévoles, soit 2 636 trajets réalisés et 72 826 km parcourus. Quand mobilité rime avec solidarité... Par ailleurs, la Communauté de communes a initié en 2023 l'expérimentation d'un nouveau dispositif de mobilité solidaire, « Mobil'izi », service de location de véhicules à tarif réduit. Cette nouvelle initiative s'est fondée sur le constat que 5% des ménages ne disposent pas de voiture et que la précarité énergétique liée aux déplacements concerne près de 20% des ménages du territoire.

Si les services publics se dématérialisent de plus en plus, tous les usagers ne maîtrisent pas pour autant l'utilisation du matériel informatique ou d'internet. Dans ce contexte, **la Communauté de communes contribue à garantir un égal accès au numérique.** Tout d'abord, au sein des trois espaces France services, les conseillers accompagnent au quotidien les habitants en difficultés, que ce soit pour numériser des dossiers, accéder à des services en ligne, etc. Par ailleurs, les ateliers « Innov'num ordi » permettent aux séniors de découvrir et s'initier à l'usage de l'informatique (44 ateliers organisés en 2023). Enfin, il convient de souligner qu'en 2018, la CCVHA s'est engagée dans un plan d'actions ambitieux en faveur de l'accès au numérique dans les écoles du territoire, 39 écoles ayant entretemps pu bénéficier de ce programme.

**La CCVHA s'efforce d'accompagner les personnes en situation de handicap.** La prise en compte et l'intégration de la problématique « handicap » dans la construction du nouveau bâtiment France services des Hauts-d'Anjou ont été renforcées tandis que la Communauté de communes a souhaité accompagner un projet de création, au sein du parc de l'Isle Briand du Lion d'Angers, d'une maison d'assistants maternels dédiée aux enfants en situation de handicap.

## *En développant une offre de services de qualité auprès des usagers, répondant aux attentes et besoins*

**Un projet de territoire durable se construit pour et avec les citoyens, en ce sens qu'il répond aux besoins des populations, d'une part, qu'il associe les habitants dans le suivi des politiques publiques, d'autre part.**

**La Communauté de communes s'est attachée à développer une offre en termes de services à la population adaptée aux besoins et attentes des habitants, accessible au plus grand nombre, que ce soit dans les secteurs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse ou de l'action culturelle et de la lecture publique.** Cette offre est d'autant plus déterminante que la jeunesse y constitue l'un des marqueurs de son identité. En témoignent :

- **en matière de petite enfance**, l'existence d'un réseau non négligeable d'équipements et de services dédiés sur le territoire (6 établissements d'accueil du jeune enfant soit 120 places, 3 relais petite enfance soit 1 018 places d'accueil chez les assistantes maternelles en 2023) ainsi que la politique de développement de ce réseau mise en œuvre (ouverture en 2024 et 2025 de deux nouveaux équipements multi-accueil disposant chacun de six places supplémentaires, l'un à Val d'Erdre-Auxence, l'autre aux Hauts-d'Anjou) ;
- **en matière d'enfance et de jeunesse**, la structuration de l'offre avec l'adoption en juin 2023 d'un projet éducatif territorial (PEDT), la volonté de proposer un accès à un ALSH par bassin de vie à tout moment de l'année (11 structures d'accueil de loisirs en 2023), le déploiement de 9 espaces ados, la politique d'accompagnement des familles dans l'accès à ces services (déploiement d'un logiciel unique en 2019, utilisé en 2023 par 3 168 familles) ainsi que la création de relais du point information jeunesse (1 148 jeunes accompagnés en 2023) ;
- **en matière d'action culturelle**, l'élaboration d'un projet culturel de territoire et la mise en œuvre d'une saison culturelle communautaire « *Habille toi, on sort !* », avec une programmation éclectique, de qualité et de proximité au cœur des différents bourgs ruraux du territoire (24 spectacles soit 43 représentations ainsi qu'une exposition durant la saison 2023-2024), la signature en décembre 2021 d'un contrat local d'éducation artistique (10 parcours scolaires, 2 résidences d'artistes durant la saison 2023-2024 et 49 classes bénéficiaires, auxquelles s'ajoutent les 60 classes bénéficiant des interventions musicales en milieu scolaire) ;
- **en matière de lecture publique**, l'existence d'un réseau de 27 bibliothèques de proximité (4 547 emprunteurs actifs, 121 000 prêts, 118 820 documents disponibles dans le réseau et 1 442 participations aux événements organisés en 2023) ainsi que la politique de consolidation et d'harmonisation de ce dernier (instauration en 2024 de la carte unique, de la gratuité et mise en œuvre de la "navette" sur l'ensemble du territoire).

Parallèlement, **l'action des services communautaires, et notamment des services à la population, s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue, des enquêtes de satisfaction sont régulièrement menées auprès des usagers et bénéficiaires afin de pouvoir prendre en compte leurs attentes, les problématiques rencontrées, ...** Les résultats sont ensuite intégrés aux rapports d'activités desdits services sous différentes formes (baromètres, graphiques, etc.).



## ENGAGEMENT

### Créer les conditions du développement local et de l'attractivité du territoire

#### *En contribuant au maintien de l'activité agricole*

L'agriculture constitue un marqueur essentiel des vallées du Haut-Anjou. Secteur économique important (employant 12% de la population active), elle est également dépositaire d'enjeux centraux sur le plan environnemental : son maintien contribue à celui de la trame bocagère, la préservation de cette dernière permettant de protéger la biodiversité, de faciliter la conservation de cette précieuse ressource qu'est l'eau, voire de participer à la prévention des risques d'inondation. Compte-tenu de ces enjeux, il est apparu essentiel aux élus communautaires que **le projet de territoire intègre une politique de soutien au secteur agricole en vue de son maintien à moyen et long termes, essentiel pour préserver l'identité rurale du territoire.**

Cette volonté s'est traduite en mars 2023 par la désignation de la Communauté de communes en tant que territoire pilote pour le Maine-et-Loire dans le cadre d'un dispositif expérimental, innovant et unique en France mis en œuvre par le conseil régional, en partenariat avec la chambre d'agriculture, pour favoriser la transmission des exploitations agricoles. Partant du constat que, avec un taux de transmission des exploitations agricoles de 49,5% sur la période 2018-2020, plus d'une exploitation sur deux n'est pas remplacée sur le territoire, un plan d'actions triennal a été déployé afin de faciliter la mise en lien entre cédants et porteurs de projets, d'amener les cédants à anticiper leur transmission, de sortir les cédants de l'isolement face à leur transmission et de créer une complicité territoriale. En 2023, 19 exploitations ont d'ores et déjà pu être accompagnées dans ce cadre.

#### *En promouvant l'attractivité économique et touristique du territoire*

**Le projet de territoire adopté par les élus vise non seulement à soutenir le secteur agricole mais également à attirer de nouveaux acteurs économiques et ainsi affirmer l'image des vallées du Haut-Anjou en tant que territoire d'entreprises.** Sont au centre de cette dynamique les zones d'activités dont l'attractivité constitue un enjeu très important pour la localisation de

l'emploi sur le territoire et, de ce fait, pour le développement local. La Communauté de communes poursuit ainsi sa politique d'aménagement et de commercialisation de zones : en 2023, 207 K€ de dépenses ont été réalisées en ce sens et 8 538 m<sup>2</sup> de terrains vendus afin d'accueillir de nouveaux locaux d'entreprises. Par ailleurs, le service communautaire du développement économique n'a cessé d'accompagner les acteurs économiques dans leurs projets d'implantation et de développement sur le territoire, (i) coordonnant le dispositif Initiative Anjou, dispositif visant à octroyer des prêts d'honneur aux entrepreneurs locaux (15 entrepreneurs accompagnés, 14 entreprises financées, 164 600 € de prêts d'honneur attribués en 2023), (ii) accompagnant des porteurs de projets de création d'entreprises en lien avec la maison de la création et de la transmission d'entreprises (MCTE) (organisation de 3 ateliers, soit 12 porteurs de projets accompagnés en 2023). Afin d'encourager les synergies et de favoriser la mise en réseau entre les acteurs économiques, a été également mise en œuvre sur le territoire la plateforme de mutualisation de ressources entre entreprises "Solutions partage" (27 entreprises inscrites).

L'activité économique ne constitue pas le seul levier en matière d'attractivité pour les vallées du Haut-Anjou, loin s'en faut. Le tourisme représente également une opportunité de développement pour le territoire. En effet, outre son patrimoine environnemental et naturel de qualité (avec ses paysages bocagers ou ses bords de rivière), le territoire des vallées du Haut-Anjou dispose également de nombreux autres atouts en vue de la mise en œuvre d'une politique active de développement touristique : une situation géographique au contact d'aires touristiques majeures, des édifices historiques nombreux et des villages de charme, une filière équestre prédominante dans le secteur lionnais, etc. **La Communauté de communes a opté pour une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux du territoire, c'est-à-dire favorisant l'itinérance douce et dans une logique de développement durable :**

- **dans une perspective de développement du tourisme pédestre**, a été réalisé un travail complet de refonte des 23 sentiers de randonnée d'intérêt touristique (soit près de 300 kilomètres de sentiers), incluant mise en place du balisage, de la signalétique, aménagement en mobiliers urbains et d'interprétation, création de rando-fiches et référencement des sentiers ; cette opération d'envergure s'est achevée en avril 2022 ;
- **dans une perspective de développement du tourisme cyclable**, a été initié le projet d'aménagement d'une voie verte le long de l'Oudon ;
- **dans une perspective de développement du tourisme fluvial**, la Communauté de communes assure la cogestion et le cofinancement du bateau de croisière électrique La Gogane sur la Sarthe (57 croisières, soit 1 601 passagers en 2023).

### *En soutenant les initiatives d'intérêt général*

Il importe que les habitants se sentent bien sur leur territoire. Dans cet objectif, l'intercommunalité et l'ensemble des communes s'efforcent de maintenir un tissu associatif développé, qui contribue ainsi à l'intégration des résidents ainsi qu'au dynamisme des vallées du Haut-Anjou.

**S'agissant de la Communauté de communes, elle apporte son soutien à un certain nombre d'acteurs associatifs, soutenant les initiatives locales dont le rayonnement porte sur l'ensemble des vallées du Haut-Anjou : Mondial du Lion et tour cycliste des vallées du Haut-Anjou sur le plan sportif, association L'échappée belle sur le plan culturel, etc.**